

CIRCULAIRE

Date : Le 27 mars 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2020-40

Destinataires : Centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et fournisseurs de services de garde à domicile offrant des services de garde d'enfants aux fournisseurs de services essentiels, et personnel du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Objet : Frais parentaux pendant la pandémie de COVID-19

Programme(s) : Tous

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 Procédure À titre d'information uniquement

Date d'entrée en vigueur : Immédiatement

Sujet : Les frais parentaux pendant la pandémie de COVID-19

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a reçu des demandes d'aide financière supplémentaire de la part des établissements de garde d'enfants en raison de la réduction des frais parentaux.

Ces établissements sont encouragés à rembourser les frais parentaux aux familles qui ne reçoivent plus de services pour le moment, ou à envisager de donner aux familles un crédit correspondant aux frais déjà payés, applicable sur les futurs services de garde d'enfants.

Tous les établissements de garde d'enfants sans but lucratif continueront à recevoir l'intégralité de leurs subventions de fonctionnement provinciales. Ceux qui restent ouverts afin de fournir des services de garde d'enfants pour un maximum de 16 enfants de fournisseurs de services essentiels pendant la pandémie de COVID-19 peuvent également continuer à faire payer les frais parentaux maximaux réglementés aux parents de ces enfants.

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants travaillera avec les établissements qui restent ouverts pour pallier les pressions financières résultant de la réduction des frais.

Pour entamer des discussions en vue d'un soutien financier supplémentaire, envoyez un courriel à cdcinfo@gov.mb.ca avec pour objet « rester ouvert – pression financière », et vous serez contacté la semaine suivante. Veuillez être en mesure de fournir des détails sur les coûts immédiats liés à la prestation de services de garde d'enfants aux travailleurs des services essentiels.

On doit se rapporter à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou sans frais au 1 888 315-9257 pour tous les contrôles de cas soupçonnés de contamination par le virus. L'information la plus à jour sur la COVID-19 se trouve au <https://www.gov.mb.ca/health/coronavirus/index.fr.html>.

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants